

Le monde change,
mon expert-comptable m'accompagne

CONSEIL PATRIMONIAL



L'expert-comptable présent dans toutes les étapes de la vie de votre entreprise dispose d'atouts pour vous conseiller tant sur le patrimoine de l'entreprise que sur votre patrimoine privé.

VÉRITABLE PARTENAIRE DE VOTRE RÉUSSITE,

NOTRE CABINET VOUS APPORTE DE PRÉCIEUX CONSEILS
ET VOUS ACCOMPAGNE À CHAQUE ÉTAPE.

SOLLICITEZ NOTRE EXPERTISE ET GAGNEZ EN SÉRÉNITÉ !

NOS RECOMMANDATIONS :

- **Nos connaissances actualisées** permettent d'élaborer des stratégies de développement de votre patrimoine.



NOS MODALITÉS D'INTERVENTION :

- **Une approche pluridisciplinaire.**
- **Une lettre de mission contractuelle** qui définit notre intervention.
- **Proposition d'une mission personnalisée** à partir d'un bilan patrimonial.
- Notre profession est soumise à des règles professionnelles et déontologiques fortes (**indépendance, discrétion, secret professionnel**).



Vous vous posez les questions suivantes :

- Comment arbitrer entre rémunération et dividende ?
- Quels investissements dois-je effectuer pour préparer ma retraite ?
- Mon régime matrimonial est-il adapté à la transmission de mon entreprise ?
- Quelle structure choisir pour mon investissement immobilier ?



Notre cabinet vous apporte les réponses suivantes :

- L'expert-comptable est à même de réaliser une étude individuelle de l'arbitrage en fonction de votre situation personnelle, fiscale et sociale.
- Un audit patrimonial permettra de vous orienter vers un investissement immobilier et / ou financier.
- L'expert-comptable peut vous conseiller sur le choix du régime matrimonial afin de mesurer l'incidence directe sur la transmission de votre patrimoine privé mais aussi professionnel.
- L'expert-comptable peut vous accompagner dans votre projet d'investissement immobilier tant privé que personnel au regard de son financement, de sa rentabilité et de sa fiscalité.